

CONSEIL DE QUARTIER « NOYERS/GRAND VAL/BERGES » Mardi 09 octobre 2018

Membres du Conseil de quartier

Ville de Sucy-en-Brie :

Président : Christian VANDENBOSSCHE

Vice-président : Marie-Dominique PENAUD

Administration : Christophe ABRAHAM (DGAS en charge de l'Aménagement, de l'Education et du Développement Durable) - Nathalie BARISIEN
(Assistance de direction DGS/secrétaire de séance)

Invités :

Luc BOURCIER – Maire Adjoint en charge de la Culture et de l'Harmonie municipale

Jean-Pierre CHAFFAUD – Maire Adjoint en charge des Affaires techniques

Collège des habitants

Présents : H. BOULET, A. DA COSTA, F. FALQUERHO, M. FONTANA, E. GISQUET, J. HOCINE, JP. MATHE, G. PANNETRAT

Absents excusés : CA. CHEVALLIER, E. D'ANDREA, S. GUIONNET, JC. LAGRUE

Collège des institutionnels

Présents : C. NOBILI, JP. VALETTE, M. VOLONDAT

Absents excusés : I3F - I MOREAU, A. FEBVRE

Ordre du jour du conseil :

- Questions diverses
- Futur projet d'extension du Centre culturel
- Point global sur les travaux d'été

- Avancement des projets du centre-ville (ZAC et Bourg ancien)
- Projet Parc Chaumoncel
- Point Inondations
- Extension Vidéo surveillance
- Communications diverses

POINTS EVOQUES	CONTENU DES DEBATS
<p>Questions diverses C. VANDENBOSSCHE</p>	<p><i>Problème récurrent relatif au non tenu en laisse des chiens (Mme Fontana) :</i> Mme Fontana expose le problème de propriétaires qui promènent leur chien sans laisse sur le quartier mais aussi sur certains parcs de Sucy. Les promenades deviennent stressantes, dangereuses. Cela provoque des agressions, des bagarres entre chiens, des accidents. La Police municipale a été informée mais en vain. Quelles solutions la Ville de Sucy peut-elle apporter ?</p> <p>C. Vandebossche signale l'existence d'un arrêté municipal du 5 janvier 2009 portant réglementation permanente d'interdictions et d'obligations et précisement l'obligation à tout propriétaire d'animaux domestiques de tenir en laisse les chiens de toutes races sur la voie publique, dans les parcs et jardins publics ou privés ouverts au public et sur les pelouses pour les chiens de certaines catégories. Les déjections naturelles des animaux domestiques ne peuvent être accomplies qu'aux emplacements signalés et aménagés à cet effet. Les infractions constatées sont poursuivies conformément à la loi. Les agents de la PM sensibilisent régulièrement les propriétaires de chiens concernant la tenue en laisse et les déjections canines lorsqu'ils patrouillent sur l'ensemble du territoire communal. C'est un ordre de mission quotidien à savoir que le non-respect de l'arrêté de police peut faire l'objet de verbalisation, ce qui est toutefois rarement pratiqué étant donné que les contrevenants exécutent les injonctions immédiatement.</p> <p>Mme Fontana indique que cela n'est pas suffisant. Il faut passer à la vitesse supérieure. Par ailleurs, les conteneurs de sacs de déjection sont toujours vides. Mr Abraham répond que le stock de sacs à déjection s'épuise très rapidement car les propriétaires de chiens ne sont pas raisonnables.</p> <p><i>C. Vandebossche propose de faire une communication sur le Sucy Info pour rappeler les règles concernant les chiens et les engins à moteur avant le renforcement de la verbalisation.</i></p> <p>Mr Volondat demande pourquoi attendre alors qu'il existe un arrêté qui réglemente ce type de problème.</p> <p><i>C. Vandebossche fera remonter les informations au responsable de la PM pour prendre les mesures qui s'imposent.</i></p> <p><u><i>Questions/réponses/observations :</i></u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Croissance de la population sucycienne. Réponse : la population est en légère augmentation. - Evolution de la population : le bilan social de la Ville relève que les jeunes couples ne restent pas à Sucy pour des

	<p>raisons financières notamment au vu du coût de l'immobilier. Toutefois, ils reviennent plus tard lorsque leurs enfants sont adolescents ou pré adolescents. Il est également constaté une baisse des jeunes enfants et l'augmentation des séniors.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quid du passage des bus aux Berges. Réponse : un projet de bus qui passerait sur les quais de Champigny à Sucy n'a pas évolué pour de multiples raisons très certainement financières. <p>Pour information, IDF Mobilités a été saisi par Madame le Maire et a indiqué dans un courrier récent qu'il examinait les possibilités d'amélioration de la desserte des Berges.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque d'affichage des horaires de bus aux Berges. A faire remonter au GPSEA. - Sentiment d'isolement, d'injustice et d'inégalité. <p><i>C. Vandebossche suggère de faire une communication sur un prochain Sucy Info sur l'évolution de la population de Sucy et d'inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil de quartier le sujet sur les transports des Berges en présence de Jean-Daniel Amsler.</i></p>
<p>Futur projet d'extension du Centre culturel L. BOURCIER</p>	<p>Constat : manque de salles adaptées au développement de projets artistiques et culturels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salle Gérard Philippe à la Ferme de Grand Val : 120 places - Espace Jean-Marie Poirier : jauge de 520 places, 800 en jauge mixte et 1000 places debout - Auditorium du château : 80 places - Orangerie, aujourd'hui centre d'art contemporain : 150/180 places <p>Partant de ce constat, la Municipalité a souhaité la réhabilitation et l'extension de la salle de spectacle Gérard Philippe afin d'élargir l'offre culturelle sur la ville. Ainsi, la salle de 100 places actuellement pourrait accueillir après travaux une jauge de 200 places assises.</p> <p><u>Description du projet :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la superficie de la scène - Création de deux nouvelles salles - Amélioration de l'accueil des artistes et des professionnels - Amélioration de l'accueil du public - Agrandissement de la salle d'exposition et de la salle de répétition située au-dessous du porche - Isolation acoustique réhabilitée - Pas de travaux sur la toiture ni sur le bâtiment latéral hébergeant les associations - Parking revu et optimisé pour recevoir le public <p>Aide financière du Conseil régional d'Ile-de-France : 880 000 € Coût total : environ 1 700 000 €. Dépôt du permis de construire : fin d'année 2018.</p>

	<p>Démarrage des travaux : avril 2019 pour une durée de 18 mois. Livraison : Automne 2020.</p> <p><i>Inquiétude quant au respect de l'architecture de type ferme ancienne et sur la valeur patrimoniale du lieu</i> : Mr Bourcier indique que ces travaux consisteront à redonner la forme quadrilatère de la ferme et respecteront son caractère initial.</p> <p>Mr Hocine espère que le soleil couchant sur la cour de la ferme ne sera pas remis en cause par le nouveau bâtiment : Mr Bourcier précise que les architectes ont bien identifié cet aspect et qu'ils se serviront bien évidemment de ces jeux de lumière exceptionnels.</p> <p>Quelques perturbations sont à prévoir à partir des travaux de janvier 2019 pour les associations accueillies. Toutefois, des solutions vont être proposées. La programmation culturelle pendant cette période ne pourra être maintenue. Le projet sera consultable en mairie dès qu'il sera finalisé.</p> <p>La présentation du futur projet d'extension du Centre culturel sera inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil de quartier.</p> <p>Mme Fontana revient sur le permis de construire accordé aux deux constructions cubiques sans toiture. Elle fait remarquer que les règles d'urbanisme ne sont pas identiques pour tout le monde.</p> <p>Christophe Abraham rappelle que pour ce pavillon, le permis de construire a été accordé en raison d'un concept écologique et novateur de construction modulaire. Aucun élément ne manquait au dossier pour le refuser. Toutefois, c'est un projet très regrettable pour la Ville.</p> <p>Par ailleurs, C. Vandenbossche et C. Abraham rappellent l'existence d'un projet beaucoup plus ambitieux porté par un promoteur immobilier qui souhaiterait réaliser une soixantaine de logements ... Ce projet a été refusé par la Ville !</p> <p><i>Question : qu'en est-il du projet de construction situé à côté de cette maison ? Est-il en cours ?</i> Mr Abraham répond que ce projet existe effectivement avec toiture mais il n'a pas fait l'objet d'un dépôt de construire à ce jour.</p>
<p>Point global sur les travaux d'été JP CHAFFAUD</p>	<p><u>Piste d'athlétisme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une piste de 8 couloirs au sein du parc des Sports - Homologation nationale par la Fédération Française d'Athlétisme - Quelques travaux restent à réaliser - Livraison : mi-octobre 2018

Extension accueil de loisirs Fontaine de Villiers :

- Travaux d'agrandissement de 80 m² libérés par la vacance du logement du gardien, effectués en régie
- Accueil de 90 enfants de 0 à moins de 6 ans
- Séparation entre l'école maternelle et le centre de loisirs

Accueil de loisirs du Parc : rénovation des allées et de la placette en enrobé et béton balayé. Ensemble totalement réhabilité.

Ecole du Centre : construction d'une salle de restauration, d'un bloc sanitaire et d'une salle APPS. Réfection de la grande cour et création des marquages au sol. Les travaux ont été également subventionnés par la Région Ile-de-France. Livraison effective le lundi 17 septembre dernier. La restauration est effectuée aujourd'hui en self-service. Le préau est à reprendre. Mise en peinture pendant les vacances de la Toussaint. Inauguration : novembre/décembre prochain. Satisfaction des enfants.

Maison de l'Enfance et de la Jeunesse rue L. Halévy : transformation des bureaux pour créer un guichet unique petite enfance, enfance et jeunesse. L'accueil du public se verra ainsi amélioré. Travaux en régie. Mme Penaud fait part d'une nouveauté : création d'un petit livret « Tes vacances à Sucy » sur toutes les activités de Sucy en direction des 0 à 17 ans. En cours de distribution.

Autres travaux : mise en peinture de la salle de billard, travaux de climatisation à l'école de la Cité verte, travaux divers dans les écoles du Plateau, des Bruyères, notamment.

Travaux du Département : création d'un giratoire permettant de respecter la priorité et d'améliorer la circulation.

Satisfaction de l'ensemble des participants.

Questionnement sur le réaménagement du pont de la gare du RER, dégradé et de la place peu engageante. Inquiétude des habitants depuis la catastrophe de Gênes. Une mise en peinture serait très appréciée dans un premier temps.

Mr CHAFFAUD précise plusieurs points :

- Existence d'un diagnostic effectué dans le passé,
- Difficulté à savoir à qui appartient exactement cet édifice (RATP, SNCF, Ville de Sucy, Département). La voie qui le traverse est depuis janvier 2016 une voie territoriale,
- La RATP a repris sur sa partie les fers apparents,
- Une demande de diagnostic a été lancée par la Ville,

	<ul style="list-style-type: none"> - En attente d'un retour d'analyse.
<p>Avancement des projets du centre-ville C. ABRAHAM</p>	<p><u>Rappel du projet ZAC centre-ville</u> : 350 logements nouveaux, 5 500 m2 de surfaces commerciales nouvelles et équipements publics, plus de 800 places de stationnement public en centre-ville et environ 540 places de stationnement privé sous bâtiments, aménagement d'espaces publics, notamment les abords du château, réhabilitation du marché, parking en sous-sol (180 places) et de surface (70 places) devant l'espace Jean-Marie Poirier. Opération d'aménagement sur environ 8 à 10 ans.</p> <p><u>Point sur les différentes phases de travaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réinstallation des pots à feux (copie) du portail du château en juillet dernier. Inauguration samedi 29 septembre 2018. - Parking de l'Espace Jean-Marie Poirier : 70 places matérialisées en surface et 180 places créées en sous-sol. Démarrage du chantier en février 2018. Livraison de la coque brute en début d'année 2019. Aménagement et gestion par un concessionnaire. La délégation de service public est actuellement en consultation. Les conditions tarifaires et de gratuité seront analysées dans le cadre cette consultation. Livraison : été 2019 sauf aléas. - Le parking de surface (70 places) sera livré en mars 2019 (sauf aléas) et le chantier de construction de la résidence « Le Clos Sévigné » pourra ainsi commencer début avril 2019. - Le Clos Sévigné : permis de construire délivré début juillet, purgé de délai de recours. Chantier : début avril 2019 après la livraison du parking de l'espace Jean-Marie Poirier. Précision : perte de places de stationnement sur la Place Nationale mais gain des places de stationnement sur le nouveau parking. - Commercialisation : une trentaine de logements, 25 vendus dont 8 logements sociaux. - Rez-de-chaussée commercial avec 1 à 2 belles boutiques et le déménagement de la poste actuelle. - Abords du château : aménagement d'un jardin à la française, environ 70 places de parking (14 places côté Orangerie et une soixantaine côté de la Résidence du Château), maintien du parking situé à l'arrière du château pour les commerçants du marché avec toutefois la contrainte de la géothermie. <p><u>Bourg ancien : Présentation d'une vidéo sur l'aménagement du bourg ancien</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux préparatoires sur le réseau gaz terminés depuis fin juillet. - Août à fin novembre : travaux d'enfouissement/effacement sur l'ensemble des rues du bourg ancien. - Décembre à janvier 2019 : intervention du territoire (GPSEA) sur leur réseau d'assainissement dans les rues de la Porte, Moutier et Guy Mocquet. - 22 octobre 2018 : début des travaux de voiries et réseaux divers. - Réalisation d'un jardin de curé et agrandissement du parvis de l'église. - Sens de circulation inversé en sens unique. - Zone partagée rue du Moutier, priorités aux piétons. Installation probable de plots qui permettront de fermer la rue à l'occasion de manifestations type braderie. - Réorganisation du parking et restitution des places sauf les places de stationnement « sauvages » - Montant des travaux : environ 3 millions d'euros subventionnés par le Conseil régional à hauteur d'un million

	<p>d'euros.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Livraison : fin d'année 2019. <p><u>Questions :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Installation de grandes surfaces en centre-ville ? 2. Date du déménagement du Monoprix et de son agrandissement ? 3. Type de commerces à la place du Monoprix ? <p><u>Réponses :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une supérette bio de 150 m² ainsi que des restaurants, des commerces de bouche et d'autres commerces ... 2. Déménagement en 2024 probablement. 3. Un commerce de bricolage de centre-ville (en attente de confirmation) et une salle de sport. <p>Mr vandenbossche précise que ces opérations en tiroirs ont l'avantage de créer le moins de gêne possible aux habitants.</p>
<p>Projet Parc Chaumoncel JP CHAFFAUD</p>	<p>Au vu du réaménagement des abords du château, il n'était plus possible d'accueillir les forains et les différentes manifestations. Aussi, la Municipalité a souhaité embellir et remettre en valeur les espaces verts, maintenir l'accueil des forains et des boulistes et organiser des évènements tels que « Popotruck ». Les travaux consistent à créer un espace en stabilisé, des aménagements paysagers, un stationnement réorganisé, un éclairage rénové. La prochaine fête foraine sera installée au Parc Chaumoncel.</p>
<p>Point Inondations JP CHAFFAUD</p>	<p>Les quartiers les plus touchés par la crue du Morbras ont été celui du Grand Val et celui du Moulin de Touillon. 200 foyers ont été sinistrés. Dès le déclenchement de l'alerte, les services municipaux se sont mobilisés afin de venir en aide aux sinistrés.</p> <p>Au lendemain de ces intempéries, plusieurs actions ont été diligentées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle obtenue par arrêté du 9 juillet 2018 ; les sinistrés ont pu faire appel à leurs assurances pour une prise en charge. - Saisine de la Métropole du Grand Paris, compétente en matière de Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) afin de lancer une étude hydraulique sur le Morbras pour comprendre les phénomènes répétitifs sur la commune et comment y remédier (création de bassins retardataires sur le Morbras). Ce sujet est inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil métropolitain du 17 décembre prochain. - Saisine du Département sur le sous-dimensionnement des réseaux d'eaux pluviales de la rue du Général Leclerc. Une rencontre est prévue le 5 novembre prochain. - Saisine du Préfet sur le phénomène de « vague » mettant en cause la gestion des bassins du château d'Ormesson. Une rencontre avec ses services le 19 octobre prochain aura pour objectif de faire le compte rendu de leurs observations après visite sur place.

	<p>Parallèlement, des aménagements seront effectués par les services de la Ville, notamment dans le quartier du Grand Val.</p> <p>Mr Chaffaud indique que le Morbras passe sous l'avenue du Général Leclerc, monte en charge lors de fortes pluies. Le réseau départemental est probablement sous-dimensionné. Il ajoute que les travaux de bassins anti inondations entrepris en partenariat avec le Grand Paris Sud Est Avenir sur le quartier du Plateau et aux Bruyères ont démontré leur efficacité malgré quelques zones ponctuelles encore sensibles.</p> <p>Il est confirmé le report de la réunion publique d'information prévue fin septembre/début octobre par Madame le Maire pour décembre prochain afin de faire le point sur les différentes les actions engagées.</p> <p>Nota bene : Information après Conseil de quartier : la réunion a été effectuée le 13 novembre 2018.</p> <p>Christian Vandebossche propose d'inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil de quartier cette thématique avec le retour des études engagées.</p>
<p>Extension de la vidéo surveillance</p>	<p>Implantation de 3 nouvelles caméras sur le quartier :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Caméra aux Berges 2) Caméra Moulin de Touillon 3) Caméra Victor Hugo <p>Pour la première, intégration prévue pour le 10 octobre 2018, pour les deux suivantes, les travaux avancent bien, la date du déploiement n'a pas encore été communiquée par SOGETREL. Rapatriement des 3 caméras exportées vers le Centre de supervision urbaine. Concernant la caméra nomade, elle n'a pas été retenue compte tenu de la réglementation exigée par la Préfecture.</p> <p><i>Question</i> : installation d'une caméra rue Antoine Baron ? Rénovation de l'éclairage public insuffisant ?</p> <p><i>Réponse</i> : elle n'était pas dans le programme retenu.</p> <p>En ce qui concerne l'éclairage, C. Vandebossche fera remonter la demande.</p>
<p>Communications diverses C. VANDENBOSSCHE C. ABRAHAM</p>	<p>Retour à la semaine scolaire à 4 jours : réorganisation des centres de loisirs les mercredis journée et pendant les vacances scolaires avec des activités de meilleure qualité. Bénéfice également pour les associations qui retrouvent leur public.</p> <p><i>Satisfaction générale des enseignants sur cette nouvelle organisation.</i></p> <p>Promogim</p> <p>Rappel : Ouverture du chantier depuis début mars 2017. Arrêt depuis juin 2017, le promoteur n'ayant pas déposé son dossier « loi sur l'eau ». Les services de l'eau évoque la possibilité de « renaturer » le Morbras qui passe le long du projet. Il</p>

s'agit de rendre un jour possible le « débusage » du Morbras qui a été canalisé en son temps. En juillet 2017, le dossier a été déposé en préfecture et mis en incomplet en octobre 2017. Dépôt du permis de construire complété. Reprise du chantier au 1^{er} trimestre 2019. Le nettoyage du chantier sera finalisé en fin de semaine prochaine.

Mr Mathé trouve très curieux d'avoir laissé tous les gravats. Il est précisé que ces gravats sur un chantier arrêté limitent les installations illicites.

Mr Nobili demande si le projet a subi des modifications. Mr Abraham répond que le dossier n'a pas subi de changement notable hormis des précisions relatives à l'écoulement des eaux pluviales et à la prise en compte du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI).

Mr Nobili interpelle la Ville sur des campeurs qui continuent à s'installer le weekend sur les Berges. Plusieurs projets sont évoqués sur le devenir du Bec de canard. Dès que ces projets seront un peu plus finalisés, ils seront présentés en Conseil de quartier (attention, le Bec de canard est situé essentiellement sur la commune de Bonneuil-sur-Marne et propriété du Port de Paris).

Devenir des parcelles rue du Général Leclerc/ETTB

Ces parcelles font l'objet de deux contentieux engagés par la Ville ; l'un concernant le restaurant Casal de Letos, l'autre concernant une habitation individuelle transformée en habitat collectif. Une réflexion est en cours pour rassembler les deux maisons pour une réalisation d'un petit collectif qui s'intégrerait parfaitement dans le paysage. Reste à savoir qui pourrait porter ce projet financièrement et voir sa faisabilité. Ce programme permettrait également de retrouver une certaine tranquillité de voisinage.

Question de Mr Hocine : Quel est le prix de ce lot ? La Ville ne pourrait-elle pas se porter acquéreur ? Réponse : plus de 500 000 €. Le dossier est assez complexe. La volonté de la Ville porte sur la création de petits collectifs de bonne qualité tout en préservant la tranquillité des habitants.

Il est à noter qu'il n'y a pas d'augmentation de la transformation de pavillons en plusieurs logements car la ville exerce une action de contrôle et de communication.

Dispositif Citoyens vigilants : reporté au prochain Conseil en raison de l'absence du Directeur de Cabinet, porteur de ce projet.

Mr Pannetrat signale une invasion de rats dans le quartier. Mr Abraham indique qu'elle n'est pas sectorielle. Les raisons sont multiples : inondations, canicule, chaleur, travaux d'enfouissement, manque de règles d'hygiène. Le GPSEA, la Ville et les bailleurs vont mettre en place une campagne de dératisation commune. **Une communication serait la bienvenue.**

Le devenir du terrain Paulmier (Mr Nobili) :

Mr Abraham rappelle le Contrat d'Intérêt National (CIN) sur les emprises de l'ex VDO. Le CIN a été signé en juillet dernier. L'un des enjeux importants est la réalisation d'un projet de TCSP (Transport en Commun en Site Propre) Altival. Les études de tracé ont été engagées de Villiers-sur-Marne à Champigny-sur-Marne mais la partie sud du projet n'a pas encore été examinée à ce jour. C'est un véritable enjeu souligné par la Ville de Sucy qui considère comme un préalable la prise en compte des déplacements pour accueillir des nouvelles populations.

Pour répondre plus précisément au devenir du terrain Paulmier, ex-Peugeot, un projet de construction pourrait voir le jour. Celui-ci pourrait intégrer un linéaire commercial un peu à l'image de ce que nous connaissons Place Sainte Bernadette. Mais à ce jour aucun projet n'est à l'instruction des services. Nous sommes encore très en amont.

Les conseillers présents soulignent l'intérêt d'un petit pôle commercial sur le quartier et particulièrement en entrée de ville.

Concernant le Devenir du terrain Pechaud (Mr Mathé) : ce terrain situé Place Cauchy a fait l'objet il y a 3 ans environ d'un projet. Ce dernier a été abandonné. A ce jour, il semblerait qu'un promoteur étudie un nouveau programme. Dès que celui-ci sera à l'instruction des services, nous ne manquerons pas de la présenter en Conseil de quartier.

Mr Vandebossche remercie l'ensemble des participants en proposant un prochain Conseil de quartier en février/mars 2019.